



INSCRIPTION AU BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE Epreuves 2024 et 2025

Candidats individuels résidant dans l'académie d'Aix-Marseille

ATTENTION : Les candidats en classe complète réglementé du CNED n'ont pas de démarche à réaliser. Les inscriptions seront réalisées par le CNED.

Les inscriptions sont réalisées uniquement par internet
du **lundi 27 novembre 2023 à 8h au jeudi 14 décembre 2023 à 18h**

Les pièces justificatives doivent être déposées avant le 17 décembre minuit.

Nota bene : Les demandes d'aménagements d'examen pour les candidats en situation de handicap doivent être déposées sur AMEX le 14 décembre 2023 dernier délai (cf rubrique aménagements d'examens sur le site de l'académie d'Aix-Marseille)

Elles doivent être effectuées sur le site du Rectorat d'Aix-Marseille à l'adresse suivante <http://www.ac-aix-marseille.fr> rubrique « Examens et concours », Inscriptions puis inscriptions aux épreuves

anticipées pour les candidats individuels sur :



L'inscription à un examen étant un acte personnel, il est recommandé aux candidats de procéder eux-mêmes à leur inscription, afin d'éviter toute erreur ou omission d'enregistrement. **Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'erreur de saisie.**

ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS

Pour toutes questions relatives à votre inscription, vous pouvez écrire un courriel à l'adresse ea.bgt@ac-aix-marseille.fr en précisant votre NOM PRENOM, commune de résidence et EA individuel 2024

Autres contacts :

Mme Valérie SIMON Tél 04 42 91 71 88 valerie.simon@ac-aix-marseille.fr

PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION PAR INTERNET

Le candidat crée un compte à partir de l'application CYCLADES s'il n'en possède pas déjà un.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

L'identifiant est votre adresse mail.

Ce compte vous permettra de s'inscrire et de récupérer tous les documents nécessaires au déroulement des épreuves (confirmation d'inscription, CONVOCATIONS aux épreuves, copies et relevés de notes) et de consulter ses résultats.

Vous serez informé par mail lors de la mise à disposition des documents.

Chaque candidat saisit les informations individuelles : des écrans informatifs le guident tout au long du processus. Tous les onglets ci-dessous devront être complétés.

1 - Modalités d'inscription	2 - Identification	3 - Informations candidature	4 - Qualification présentée	5 - Informations supplémentaires	6 - Epreuves	7 - Récapitulatif
8 - Conditions d'inscription	9 - N° Inscription					

Après avoir renseigné les données personnelles, vous commencerez à renseigner votre candidature :

Onglet : Informations candidatures

1 - Modalités d'inscription	2 - Identification	3 - Informations candidature	4 - Qualification pr
-----------------------------	--------------------	------------------------------	----------------------

▶ Type de candidature

Catégorie du candidat * INDIVIDUEL ▼

▶ Etablissement du candidat

Etablissement * INDIVIDUEL AIX EN PROVENCE ▼

▶ Aménagement d'épreuve demandé au titre du handicap

Demande d'aménagement(s) d'épreuves au titre du handicap (1) * Oui Non

▶ Particularités

Redoublant

Vous suivez des cours par correspondance au CNED

La catégorie de candidat à renseigner est : INDIVIDUEL

Etablissement : Le candidat doit sélectionner la zone géographique qui a sa préférence pour la passation des épreuves écrites terminales.

Aménagement d'épreuves : Les candidats ayant déposé une demande d'aménagement sur AMEX ou au format papier doivent cocher « oui ». Le seul fait de cocher ne suffit pas pour obtenir des aménagements. Le candidat doit consulter la rubrique aménagements des épreuves pour connaître les modalités de demande.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Particularités :

- Si vous êtes **redoublant** de première, vous devez renseigner la case.
- Si vous suivez des **cours par correspondance au CNED libre** vous pouvez renseigner la case.
- Si vous êtes en **CNED classe complète réglementé** vous devez arrêter la saisie car c'est le CNED qui se chargera de vous inscrire à l'examen. Vous devez vous conformer aux instructions du CNED.

Onglet : Qualifications présentées

Forme de passage : Le candidat doit choisir le calendrier de passation des épreuves. Deux formes de passage sont proposées au choix.

► Forme de passage

Forme de passage * : Sélectionnez une valeur

► Qualification présentée

Qualification présentée * : Choisir une valeur

1^{ère} forme de passage :

Evaluations ponctuelles en terminale y compris EPS	
Epreuves à subir en 2023-2024	
Français écrit	Programme de 1 ^{ère}
Français oral	Programme de 1 ^{ère}
Epreuves à subir en 2024-2025	
Spécialité suivie uniquement en classe de première	Programme de 1 ^{ère}
Histoire géographie	Programme du cycle terminal (*)
Enseignement scientifique (BCG) ou enseignement scientifique avec mathématiques spécifiques (BCG)	Programme du cycle terminal (*)
Mathématiques (BTN)	Programme du cycle terminal (*)
LVA	Programme du cycle terminal (*)
LVB	Programme du cycle terminal (*)
EMC	Programme du cycle terminal (*)
EPS	Deux activités en terminal
Enseignements optionnels	Programme du cycle terminal (*)
Philosophie	Programme du cycle terminal (*)
Grand Oral	Programme du cycle terminal (*)
Spécialité 1	Programme du cycle terminal (*)
Spécialité 2	Programme du cycle terminal (*)

(*) Programme du cycle terminal = programme de 1^{ère} + programme de terminale



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

2^{ème} forme de passage :

Evaluations ponctuelles en 1 ^{ère} et terminale y compris EPS	
Epreuves à subir en 2023-2024	
Français écrit	Programme de 1 ^{ère}
Français oral	
Spécialité suivie uniquement en classe de première	
Histoire géographie	
Enseignement scientifique (BCG) ou enseignement scientifique avec mathématiques spécifiques (BCG)	
Mathématiques (BTN)	
LVA	
LVB	
EMC	
Enseignements optionnels	
Epreuves à subir en 2024-2025	
Histoire géographie	Programme de terminal
Enseignement scientifique (BCG) ou enseignement scientifique avec mathématiques spécifiques (BCG)	
Mathématiques (BTN)	
LVA	
LVB	
EMC	
Enseignements optionnels	
Philosophie	Programme du cycle terminal
Grand Oral	
Spécialité 1	
Spécialité 2	Deux activités en terminal
EPS	

Le choix de la forme de passage des épreuves concerne l'ensemble des enseignements obligatoires et optionnels. **LE CHOIX EST DEFINITIF POUR L'ENSEMBLE DU CYCLE TERMINAL et ne sera pas modifiable.**

Qualification présentée : Baccalauréat général ou baccalauréat technologique

Spécialités :

- Baccalauréat général : Le candidat doit renseigner 3 spécialités parmi les 13 proposées.
- Baccalauréat technologique : Les épreuves de spécialités étant imposées celles-ci sont pré-renseignées.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1^{ère} : Le choix de cet enseignement est définitif pour les candidats ayant choisi la forme de passage «*évaluations ponctuelles en fin de chaque année du cycle terminal en plus des épreuves terminales ponctuelles y compris EPS* »

Aucune modification ne sera acceptée après la clôture des inscriptions.

Enseignement scientifique ou enseignement scientifique avec mathématiques spécifiques

L'inscription à l'enseignement est automatique selon votre situation :

- Candidats avec spécialité mathématiques : Les candidats seront automatiquement inscrits en enseignement scientifique.
- Candidats n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques : Ils seront automatiquement inscrits en enseignement scientifique avec mathématiques spécifiques.

Onglet : Epreuves

L'onglet épreuves est accessible uniquement pour les candidats ayant choisi de présenter des épreuves en 1^{ère} et en terminale.

▼ IP003 : Langue vivante A : Inscrit
Position * Inscrit ▼
Langue * Sélectionnez une valeur ▼
▲ IP004 : Langue vivante B
▶ Epreuve(s) facultative(s)
▲ EP001 : Enseignement optionnel - Arts : Non Inscrit
▲ EP003 : Enseignement optionnel - Langue des signes Française : Non Inscrit
▲ EP004 : Enseignement optionnel - Langue vivante C : Non Inscrit
▲ EP005 : Enseignement optionnel - Latin : Non Inscrit
▲ EP006 : Enseignement optionnel - Grec : Non Inscrit
▼ IP004 : Langue vivante B
Position * Sélectionnez une valeur ▼
Langue Sélectionnez une valeur ▼

▪ Epreuves de langues

Le candidat doit renseigner les langues sur les épreuves de LVA, la LVB et ETLV pour le baccalauréat technologique.

ETLV : L'enseignement technologique en langue vivante est une épreuve orale en langue vivante dont l'échange est basé sur l'enseignement technologique (vocabulaire spécifique à la spécialité...)



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

▪ Enseignements optionnels

Si le candidat souhaite s'inscrire à un enseignement optionnel, il doit positionner sur l'épreuve concernée « inscrit ».

Avant de faire un choix, nous vous invitons vivement à consulter le site de l'académie d'Aix-Marseille rubrique INFORMATIONS AUX CANDIDATS : <https://www.ac-aix-marseille.fr/informations-aux-candidats-baccalaureats-general-et-technologique-121743>

En effet, les notes obtenues sont prises en compte quelque soit la note et en cas d'absence à l'épreuve le candidat aura la note AB qui est pris en compte comme un zéro dans le calcul du baccalauréat. Le candidat n'aura pas la possibilité de renoncer à son enseignement optionnel dans le courant de l'année.

▪ Spécialité EPPCS

Les candidats au baccalauréat général qui choisissent la spécialité « Education Physique, pratiques et cultures sportives » ne sont pas autorisés à choisir un enseignement optionnel d'EPS.

Validation de l'inscription

A la fin de la saisie, vous devez **relire attentivement** toutes les données saisies avant d'enregistrer votre inscription.

Je vous invite à une relecture attentive des données d'inscriptions concernant l'état civil. Celle-ci doivent être conformes à votre pièce d'identité que vous joindrez en pièces justificatives.

Le nom d'usage est réservé aux candidats dont cette donnée figure sur la pièce d'identité. Si ce n'est pas votre cas, merci de laisser la case vide.

L'état civil renseigné est celui qui figurera sur le diplôme du baccalauréat.

De même, les choix d'enseignements ne seront plus modifiables après la fermeture du serveur le 14 décembre 2023 à 18 heures. Ils seront définitifs pour l'ensemble du cycle terminal.

Après vérification du récapitulatif d'inscription et validation de celle-ci vous reviendrez sur la page d'accueil de votre compte. L'inscription apparaîtra sous la forme ci-dessous :





ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

En cliquant sur l'icône de l'inscription vous pourrez faire apparaître les différents menus qui vous seront utiles pour le suivi de votre examen :

N° Candidat 01946883045
N° inscription 10

ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAURÉAT
Baccalauréat général
ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE Établissement :
INDIVIDUEL AIX EN PROVENCE(01300119)

2024

Mon inscription

Mes documents

Les formulaires

Mes justificatifs

Mes notes

Mes copies dématérialisées



Mes documents

Après validation de l'inscription le récapitulatif d'inscription est disponible dans mon espace « Mes documents » dans CYCLADES.

C'est dans cet onglet que vous trouverez tous les documents qui vous seront adressés : convocations aux épreuves, relevés de notes....

Mes documents

Liste des documents publiés pour la candidature n° 01946883045 - 002

- [Confirmation d'inscription](#) : Version n°1 mis à jour le 04/11/2020 14:50
- [Demande pièces justificatives](#) : Version n°1 mis à jour le 04/11/2020 14:50

Cliquer sur le lien pour ouvrir/télécharger le document.

La liste des pièces justificatives à fournir pour valider votre inscription sont disponibles sous le libellé « Demande pièces justificatives »



Mes justificatifs

Les justificatifs seront à téléverser dans l'onglet « Mes Justificatifs » **avant le 17 décembre 2023 à minuit.**

En l'absence de pièces justificatives, votre inscription ne sera pas validée et vous ne serez pas autorisé à présenter l'examen.



Mes notes

A l'issue de la date de la publication des résultats dont la date sera disponible sur le site internet de l'académie, cet onglet vous permettra d'accéder à votre relevé de notes au mois de juillet et pendant un an.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité



Mes copies
dématérialisées

Les copies corrigées des épreuves seront mises à votre disposition après la publication des résultats au mois de juillet et seront accessibles à partir de cet onglet « Mes copies dématérialisées ».

Les pièces justificatives

PIÈCES JUSTIFICATIVES : LISTE À FOURNIR
ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAURÉAT

Le fichier pdf
fonction de votre situation au regard des inscriptions.

détaille les pièces justificatives à fournir en

Elles seront à téléverser dans l'onglet **Mes justificatifs** avant le **17 décembre 2023** minuit

Mes justificatifs



N° Candidat **01946883045**
N° Inscription **7**

Demande de pièces justificatives Version 1

A déposer en ligne entre le lundi 21 novembre 2022 et le vendredi 16 décembre 2022

▶ Document candidature

DCANDT01 : Récapitulatif de votre candidature signé

▶ Nationalité

NATIDE01 : Document justifiant la nationalité française

Document candidature

Le récapitulatif d'inscription que vous trouverez dans l'onglet Mes documents devra être signé et téléverser dans le paragraphe concerné.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Si vous relevez des erreurs :

- Avant le 14 décembre à 18h, vous avez la possibilité de modifier votre inscription,
- entre le 14 et le 17 décembre 2023 vous devez modifier en rouge votre récapitulatif d'inscription et nous procéderons aux modifications comme vous le souhaitez.

Nationalité

Vous devez téléverser la copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)

Attestation de recensement (candidat de nationalité française uniquement) :

Pour présenter les examens les candidats entre 16 et 18 ans doivent être en position régulière au regard du code du service national en fournissant l'attestation de recensement.

Les candidats entre 18 et 25 ans doivent fournir la copie du certificat de participation à la journée Défense et Citoyenneté, attestation provisoire ou à défaut la copie de l'attestation de recensement.

EPREUVES ANTICIPEES DE FRANCAIS

Chaque candidat individuel doit construire par lui-même ce récapitulatif en conformité avec les programmes de la classe de première. Il présente l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

Des informations sont disponibles sur le site de l'académie pour vous accompagner dans la rubrique informations aux candidats :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/informations-aux-candidats-baccalaureats-general-et-technologique-121743>

CONVOCATIONS AUX EPREUVES

Vous serez avertis par mail de la mise à disposition de votre convocation dans votre espace candidat Cyclades :

- début avril pour la spécialité suivie uniquement en classe de première d'éducation physique, pratiques et cultures sportives si vous avez choisi la forme de passage en première et terminale et les enseignements optionnels d'EPS.
- début mai pour toutes les autres épreuves

Les dates des épreuves et lieu de passation seront précisées sur la convocation de chaque candidat. **Ces dates et lieu de passation ne seront pas modifiées pour des raisons de convenance personnelle.**

Pour certaines épreuves, les centres d'épreuves sont académiques et peuvent être éloignés de votre domicile.

Il est impératif de lire les consignes jointes pour s'assurer du bon déroulement des épreuves.

Les dates d'épreuves anticipées de français seront précisées sur le site académique dans le courant du mois de décembre 2023 dans la rubrique Calendriers des épreuves :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/calendrier-des-epreuves-baccalaureats-general-et-technologique-121768>



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTENUS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT

L'ensemble des informations relatives au baccalauréat sont disponibles sur le site Eduscol

Baccalauréat général : <https://eduscol.education.fr/750/baccalaureat-general>

Baccalauréat technologique : https://eduscol.education.fr/768/baccalaureat-technologique?menu_id=915

DEFINITION DES EPREUVES DE FRANÇAIS :

- Note de service du 23 juillet 2020 (BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020)
Modifié par la note de service du 12 novembre 2021 (BOEN n° 43 du 18 novembre 2021)
- Programme des œuvres pour l'enseignement en 2023-2024
Note de service du 15 juin 2022 parue au BOEN n°26 du 30 juin 2022

DEFINITION DES EPREUVES DE SPECIALITES SUIVIES UNIQUEMENT EN CLASSE DE PREMIERE :

- **Baccalauréats technologiques** : Note de service du 29 juillet 2021 – Evaluations communes des enseignements de spécialités suivis uniquement en classe de première de la voie technologique à compter de la session 2021 (BOEN n° 31 du 26 août 2021)
- **Baccalauréat général** : Note de service du 29 juillet 2021 – Evaluations communes des enseignements de spécialités suivis uniquement en classe de première à compter de la session 2021 (BOEN n°31 du 26 août 2021)



EPREUVES DE SPECIALITES BACCALAUREAT GENERAL

13 spécialités prévues par la réglementation :

Spécialités	Domaines au choix
Arts	arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou Danse ou histoire des arts ou Musique ou Théâtre ou Arts du Cirque (<i>non ouvert dans l'académie d'Aix-Marseille</i>)
Biologie-écologie (<i>enseignement agricole</i>)	
Education physique et pratiques et cultures sportives	
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	
Humanités, Littérature et philosophie	
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	anglais ou allemand ou espagnol ou italien ou basque ou breton ou catalan ou corse ou créole ou occitan-langue d'oc ou tahitien
Littérature et langues et cultures de l'antiquité	Latin ou Grec
Mathématiques	
Numérique et sciences informatiques	
Physique-chimie	
Sciences et vie de la terre	
Sciences de l'ingénieur	
Sciences économiques et sociales	



EPREUVES DE SPECIALITES DU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Spécialités prévues par la réglementation :

Séries	Spécialités	
	Spécialités évaluées en fin de classe de 1 ^{ère}	Spécialités évaluées en classe de terminale
ST2S	Physique-chimie pour la santé	- Chimie, biologie et physiopathologie humaines - Sciences et techniques sanitaires et sociales
STL	Biochimie-biologie	- Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire - Physique-chimie et mathématiques
STD2A	Physique-chimie	- Analyse et méthodes en design - Conception et création en design et métiers d'arts
STI2D	Innovation technologique	- Physique-chimie et mathématiques - Ingénierie, innovation et développement durable
STMG	Sciences de gestion et numérique	- Droit et économie - Management, sciences de gestion et numérique
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement	- Economie – gestion hôtelière - Sciences et technologies culinaires et des services – enseignement scientifique alimentation-environnement
S2TMD	Economie, droit et environnement du spectacle vivant	- Culture et sciences chorégraphiques/ou musicales/ou théâtrales - Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale